

Albi, le 3 juillet 2026

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DU SUD-OUEST - LE TARN LIBRE
Rue Alain-Colas - BP 24 - 81027 ALBI Cedex 9
Tél. 05 63 48 75 48
www.letarnlibre.com

PARUTION :

Département : 81

Journal : TARN LIBRE

Date de parution : 10 juillet 2026

Référence n°L2600354

ENQUETES PUBLIQUES

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

COMMUNE DE PUYLAURENS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête relative à l'aliénation partielle des chemins ruraux aux lieux-dits « En Mary » et « la Caussarié ».

Par arrêté n° 158 en date du 29 juin 2026, le Maire de la Commune de Puylaurens, Géraldine ROUANET a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant aliénation partielle des chemins ruraux aux lieux-dits « En Mary » et « la Caussarié ».

A cet effet, Monsieur Angel CONDE a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie de Puylaurens, accueil principal, 1 rue de la Mairie 81700 PUYLAURENS, du lundi 20 juillet 2026 9h00 au lundi 27 juillet 2026 17h00 inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture :

Mairie de Puylaurens :

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.puylaurens.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit par voie postale à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Puylaurens, 1 rue de la Mairie 81700 PUYLAURENS. Ils pourront également, faire parvenir leurs observations par mail à l'adresse suivante : contact@puylaurens.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie le lundi 20 juillet de 9h00 à 12h00 et le lundi 27 juillet de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de Puylaurens, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Directeur



Albi, le 3 juillet 2026

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DU SUD-OUEST - LE TARN LIBRE
Rue Alain-Colas - BP 24 - 81027 ALBI Cedex 9
Tél. 05 63 48 75 48
www.letarnlibre.com

PARUTION :

Département : 81

Journal : TARN LIBRE

Date de parution : 24 juillet 2026

Référence n°L2600356

ENQUETES PUBLIQUES

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

COMMUNE DE PUYLAURENS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête relative à l'aliénation partielle des chemins ruraux aux lieux-dits « En Mary » et « la Caussarié ».

Par arrêté n° 158 en date du 29 juin 2026, le Maire de la Commune de Puylaurens, Géraldine ROUANET a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant aliénation partielle des chemins ruraux aux lieux-dits « En Mary » et « la Caussarié ».

A cet effet, Monsieur Angel CONDE a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie de Puylaurens, accueil principal, 1 rue de la Mairie 81700 PUYLAURENS, du lundi 20 juillet 2026 9h00 au lundi 27 juillet 2026 17h00 inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture :

Mairie de Puylaurens :
- Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.puylaurens.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit par voie postale à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Puylaurens, 1 rue de la Mairie 81700 PUYLAURENS. Ils pourront également, faire parvenir leurs observations par mail à l'adresse suivante : contact@puylaurens.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie le lundi 20 juillet de 9h00 à 12h00 et le lundi 27 juillet de 14h00 à 17h00.

À l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de Puylaurens, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Directeur

